

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-1/08

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : AUBERT André

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : BERQUIER André

OBJET : Convention tripartite entre l'École d'architecture de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée, le Département de Seine-et-Marne et la commune de Pontault-Combault portant sur l'étude de l'aménagement de l'autoroute A104 (la Francilienne) et ses rives entre A4 et N4.

Une étude réalisée par des étudiants du Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement (D.S.A.) de l'École d'architecture de Marne-la-Vallée porte sur la transformation du tronçon de l'autoroute A104 entre l'A4 et la N4, en "autoroute apaisée" avec valorisation de ses rives et sur les liaisons entre les deux communes de la Brie Francilienne séparée par le A104 dans un objectif de passage de la coupure (séparation) à la couture (unification).

Une convention avec le Département et la commune de Pontault-Combault, fixe les modalités d'exécution de cette étude et de contributions financières des deux collectivités.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE


Article 1 : D'approuver le projet de convention avec la Commune de Pontault-Combault et l'École d'architecture de la ville et des territoires de Marne-La-Vallée, tel que joint à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Président du Conseil général à la signer, au nom du Département.

Article 3 : D'accorder à ce titre une subvention de 8 000 € à l'Ecole d'architecture de la ville et des territoires de Marne-La-Vallée.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ